









Modalités pour les déplacements aériens en provenance et à destination de la Martinique

DATE : 19/01/2021

ARRIVÉE EN MARTINIQUE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST RT-PCR ET ISOLEMENT	PIÈCES A PRÉSENTER A L'EMBARQUEMENT
 DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Second test à réaliser à J+7 pour tout passager de 11 ans et plus Isolement de 7 jours à respecter à l'arrivée à l'adresse indiquée sur l'attestation	Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et respecter l'isolement de 7 jours
 DEPUIS LA GUADELOUPE	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
 DEPUIS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement
 DEPUIS LA GUYANE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Second test à réaliser à J+7 pour tout passager de 11 ans et plus Isolement de 7 jours à respecter à l'arrivée à l'adresse indiquée sur l'attestation	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19, de respecter l'isolement de 7 jours et justifier d'un motif impérieux de déplacement Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus
DÉPART DE LA MARTINIQUE			
 VERS LA FRANCE HEXAGONALE	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
 VERS LA GUADELOUPE	Aucun motif de déplacement n'est nécessaire	Pas d'obligation de test	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19
 VERS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 et justifier d'un motif impérieux de déplacement Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus
 VERS LA GUYANE	Motif impérieux : - d'ordre personnel ou familial ; - de santé relevant de l'urgence ; - d'ordre professionnel ne pouvant être différé	Test obligatoire à réaliser dans les 72h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus	Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19 Attestation du motif impérieux Résultat négatif du test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le départ pour tout passager de 11 ans et plus